

L'INFORMATEUR

MOT DE LA PRÉSIDENTE

Bonjour à toutes et à tous,

Si l'on souhaitait que l'éducation soit au cœur des préoccupations gouvernementales en 2025, force est de constater que ce premier trimestre est synonyme de coupures budgétaires en éducation et d'attaques envers le syndicalisme ! En effet, au cours des dernières semaines, le centre de services scolaire des Trois-Lacs s'est vu imposer par le gouvernement des coupures d'une hauteur de 1,9 million, devant être faites d'ici le 31 mars prochain. Elles s'ajoutent à celles de l'été et de l'automne derniers quant aux infrastructures et à la francisation à l'éducation des adultes. Qu'on le veuille ou non, et malgré ce qu'affirme le gouvernement, ces coupures ont et auront des répercussions sur les services aux élèves et il faut s'en préoccuper. Le budget annuel est à nos portes et nous serons à l'affût des annonces sur le plan éducatif.

D'autres enjeux importants nous interpellent sur le plan syndical tels que le projet de loi 89 du ministre Boulet qui cherche à restreindre le droit de grève de même que le projet de loi visant à réformer le régime de négociation au secteur public. Ces projets veulent réduire le rapport de force des syndicats et leur capacité de négociation avec l'employeur, le gouvernement. On comprend qu'il cherche à se voter des lois qui lui permettront d'imposer ce qu'il ne veut pas négocier. Sachez que la FAE est très active dans ce dossier et a déposé un mémoire pour dénoncer le PL 89. D'ailleurs, le nouveau projet de loi (PL94) du ministre Drainville, déposé jeudi dernier, fera aussi l'objet de dénonciations dans les semaines à venir, celui-ci visant notamment à évaluer annuellement tous.les enseignant.e.s, sous prétexte de renforcer la laïcité de nos écoles. Les encadrements actuels permettant déjà aux directions de s'assurer de la qualité des services dispensés par le personnel, on peut se demander ce que le gouvernement cherche à faire en agissant de la sorte. Chose certaine, la profession enseignante n'en sortira pas valorisée.

Sur le plan local, nous travaillons actuellement sur les statuts du SES, sur le Congrès fédératif de même que sur les consultations collectives liées à l'aménagement de la tâche et sur le mécanisme de composition de la classe au secteur Jeunes, et ce, en prévision de l'année scolaire 2025-26. Nous préparons aussi diverses formations qui vous seront offertes dans les prochaines semaines.

Enfin, nous tenons à vous rappeler de ne pas hésiter à faire appel à vos délégué.e.s ou à votre syndicat pour toute question ou pour toute situation préoccupante ayant lieu dans votre milieu. Il nous fera plaisir de vous aider.

Votre présidente,
Martine Dumas

POUR LA JOURNÉE
INTERNATIONALE DES
DROITS DES FEMMES

SOCIAL FORMULE 5 À 7

Le comité de la condition des
femmes du SES
vous invite à célébrer sous le
thème "Les 100 ans de Janette
Bertrand"

25 MARS
À 17H

REPAS ET BOISSONS FOURNIS | PRIX À GAGNER

À l'école secondaire des Échos

BIENVENUE À TOUS ET À TOUTES!

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Le 10 avril dès 17h30
à l'auditorium
de l'école secondaire des Échos

SOYEZ-Y!

À ne pas manquer !

• Révisions des statuts



La proposition d'amendements des
statuts vous a été envoyée via
l'adresse courriel personnelle qui a été
fournie au syndicat.



VOUS FAITES DE LA SUPPLÉANCE OCCASIONNELLE ? VOUS N'AVEZ PAS DE CONTRAT ?



Saviez-vous que l'Entente nationale E6 2023-2028 a introduit des nouveautés pour les personnes qui font de la suppléance occasionnelle et qui n'ont pas de contrat ?

En effet, depuis cette année, lorsque vous êtes appelé.e à faire de la suppléance occasionnelle et que vous n'avez pas de contrat d'engagement, **le CSSTL doit vous rémunérer pour l'accueil et le déplacement**, c'est-à-dire l'équivalent de 12 minutes par période, soit 6 minutes avant et 6 minutes après la période (clause 6-7.03 A) de l'Entente nationale E6 2023-2028).

Ce n'est pas tout! Cette année, une personne appelée par le CSSTL pour faire de la suppléance occasionnelle dans une école secondaire **doit être rémunérée un minimum de 120 minutes** si elle n'était pas déjà requise pour effectuer une suppléance pour un autre moment dans la journée. Toutefois, si la personne n'est pas disponible pour faire plus d'une période de 75 minutes et en avise le CSSTL, la rémunération couvrira seulement la période de 75 minutes en plus des 12 minutes d'accueil et déplacement mentionnés précédemment (clause 6-7.03 B) de l'Entente nationale E6 2023-2028).

Ça ne s'arrête pas là! Une autre nouveauté concerne les personnes effectuant de la suppléance occasionnelle. **Dans le cas où elles remplacent pendant 10 jours consécutifs la même personne**, que ce soit à temps partiel ou à temps plein, elles se voient rémunérées conformément à leur échelon basé sur l'échelle de traitement, et ce, rétroactivement au premier jour du remplacement de l'enseignant.e absent.e. Auparavant, ce délai de remplacement était de 20 jours consécutifs. Si c'est votre cas, nous vous invitons donc à être vigilant.e et à vérifier votre relevé de paie. Il n'est jamais trop tard pour fournir tous les documents nécessaires au Service des ressources humaines pour établir votre échelon salarial dans le respect de votre scolarité et de votre expérience (clause 6-7.03 C) de l'Entente nationale E6 2023-2028).

Bon à savoir ! Le taux de la suppléance occasionnelle pour une personne ne détenant pas de contrat est également visé par l'augmentation salariale prévue au 14^e jour de travail, soit le 2 avril 2025, selon les taux suivants basés sur une période de 60 minutes : **NLQ - 52,79\$ LQ - 61,60\$**



FORMATIONS À VENIR

Aux bureaux du SES: 520B, bureau 110, avenue St-Charles, Vaudreuil-Dorion
(sur libération)

NORMES ET MODALITÉS

Jeunes: 28 mars, 9 h à 12 h
EDA / FP: 14 mai, 9 h à 12 h

Données par des conseillères de la FAE, ces formations visent à s'outiller en lien avec ce comité qui peut avoir des impacts sur l'autonomie professionnelle.

CONSULTATIONS COLLECTIVES

7 avril, 9 h à 12 h ou 13 h à 16 h

Cette formation, donnée par le SES, vise à bien se préparer aux consultations collectives liées à la tâche qui auront lieu au printemps 2025. La formation s'adresse aux membres des conseils d'école et aux personnes déléguées.

RISQUES PSYCHOSOCIAUX LIÉS À L'ENSEIGNEMENT

16 mai, 9 h à 12 h

Donnée par des chercheuses et professeures de la Faculté des sciences de l'éducation de l'Université Laval, cette formation vise principalement à identifier les risques psychosociaux liés à l'enseignement afin de les prévenir et d'apporter des solutions.

POUR S'INSCRIRE





AVEZ-VOUS FAIT VOTRE DEMANDE ?

Le mois de mars est la période privilégiée pour faire plusieurs demandes auprès du CSSTL:

- **congé à traitement différé;**
- **congé sans traitement de longue durée;**
- **retraite progressive;**
- **mutation;**
- **changement de champ.**

Ne passez pas tout droit et assurez-vous de remettre votre demande avant le 1er avril !

Si vous avez des questions, communiquez avec le syndicat pour parler au conseiller responsable de ce dossier.

Accédez aux formulaires de demande sur notre page web en cliquant ici ou en balayant le code QR



ÉCHELLE DE TRAITEMENT



À compter du **14^e jour de travail** de l'année scolaire 2024-2025 (**2 avril 2025**), une augmentation salariale sera appliquée.

Vous trouverez dans le tableau suivant les montants associés aux divers échelons:

1	52 799 \$	9	77 695 \$
2	56 326 \$	10	80 757 \$
3	61 602 \$	11	82 517 \$
4	64 032 \$	12	86 025 \$
5	66 558 \$	13	89 682 \$
6	69 182 \$	14	93 492 \$
7	71 910 \$	15	97 464 \$
8	74 745 \$	16	102 857 \$

BESOIN DE SOUTIEN EN CLASSE ?

En complément au mécanisme préventif de la composition de la classe au secondaire (annexe LXX), **plus de 2 millions et demi de dollars sont présentement disponibles au centre de services scolaire des Trois-Lacs afin de venir en aide aux enseignant.e.s et à la composition de leur classe**, que ce soit au **niveau secondaire** (tant en ce qui a trait aux élèves à risque ou l'intégration des élèves HDAA en classe ordinaire qu'en suivi des plans d'intervention) ou en soutien aux enseignant.e.s qui accueillent des élèves ayant des besoins particuliers à **l'éducation des adultes et à la formation professionnelle**. Si vous avez des besoins en ce sens, il faut le mentionner à vos directions et n'hésitez pas à demander à vos conseils d'école ou de centre de faire des recommandations en lien avec vos besoins. Si vous avez des difficultés à obtenir l'aide nécessaire, communiquez avec nous.

Pour en lire davantage sur le sujet et connaître les sommes disponibles dans les établissements





MESURES EN SOUTIEN AUX ENSEIGNANT.E.S

SÉRIEL EHDAA ET COMPOSITION DE LA CLASSE

Lors de la dernière négociation, les enseignant.e.s de la FAE ont réussi à obtenir un mécanisme préventif sur la composition de la classe au secondaire (Annexe LXX de l'Entente nationale 2023-2028). À la fin de l'année scolaire 2023-2024, un mécanisme d'évaluation des cohortes a été mis en place afin d'établir un portrait du centre de services visant à déterminer les cohortes ayant le plus besoin de mesures d'aide additionnelles. La partie syndicale sur le comité paritaire EHDAA a ensuite formulé des recommandations pour le déploiement des mesures, dans le respect des ressources mobilisables, ce qui devait mener à ce que les conseils d'école soient consultés à propos des groupes à qui seraient attribuées les mesures d'atténuation parmi les cohortes visées. Si le déploiement du mécanisme ne s'est pas produit sans difficulté pour cette première année d'application, nous espérons que, dans les milieux où les mesures ont été mises en place, leur effet s'est fait ressentir (noter que, dans le cas où les mesures ne seraient pas octroyées ou pas entièrement utilisées, une compensation monétaire est prévue en fin d'année scolaire pour les enseignant.e.s des cohortes visées).

Si nous mentionnons que ces mesures d'atténuation sont additionnelles, c'est qu'il en existe déjà d'autres pour venir en aide à la composition de la classe. En effet, depuis l'Entente nationale ES 2010-2015, de nombreuses mesures sont apparues afin de soutenir les enseignant.e.s en lien avec les élèves à risque, avec l'intégration des élèves HDAA en classe ordinaire ou en suivi des plans d'intervention.

Le présent texte d'informations vise à détailler ces différentes mesures ainsi que les budgets y étant associés qui sont mis à la disposition des écoles et des centres. Pour chacune de ces mesures, le SES a une entente avec le CSSTL sur les modalités de répartition des sommes entre les établissements, sur la consultation du comité EHDAA école (clause 8-905 de l'Entente nationale) ou du conseil de centre (articles 11-6 et 13-6 de l'Entente locale) et sur l'utilisation des sommes prévues conformément à l'Entente nationale.

ANNEXE V

Sommes allouées en soutien à la composition de la classe au niveau secondaire pour l'application et la mise en œuvre des mesures adaptatives (Mesure 15 373 - volet 2)

Les sommes prévues à cette annexe « sont utilisées particulièrement pour l'appui de personnel en soutien aux enseignant.e.s pour la mise en œuvre des mesures adaptatives prévues au plan d'intervention de l'élève (la surveillance du tiers temps, l'adaptation de matériel pédagogique, la gestion du matériel technologique, etc.) [1]. »

[1] Entente nationale ES 2023-2028 - p. 275

SUR LA PAGE SUIVANTE

INFORMATIONS DIVERSES

BOURSE FEMME PERSÉVÉRANTE



Le SES est fier d'octroyer deux bourses Femme persévérante visant à encourager des filles et des jeunes femmes (des secteurs Jeunes et EDA/FP) dans la poursuite de leurs études.

Ces deux bourses de 150 \$, créées par le comité de la condition des Femmes du SES, permettront de valoriser des élèves déterminées qui sont des modèles de persévérance dans leur milieu respectif.

Pour inscrire une de vos élèves au plus tard le 11 avril prochain



BOURSE JEUNE RACCROCHEUSE



Pour une 12e année, la FAE remettra trois bourses de 2000 \$ soulignant les efforts considérables de jeunes femmes qui décident de reprendre leurs études afin d'obtenir un diplôme d'études secondaires ou professionnelles.

Pour connaître tous les détails liés à cette bourse



LE SES DANS LES MÉDIAS

Coupures dans le milieu scolaire

« Ce n'est plus un simple effort budgétaire, c'est une déconstruction du système public »
Martine Dumas



Photo: Néo média

Martine Dumas, la présidente du SES, dénonce les coupures gouvernementales et leurs impacts dans les centres de services scolaires, en compagnie de Carol-Anne Dupré, présidente du syndicat du personnel de soutien des Trois-Lacs, et Carolane Desmarais, présidente du Syndicat du personnel professionnel en éducation du Nunavik et de l'ouest de Montréal.

Pour lire l'article



POUR LES PROFS DE FP



SECTEURS DE
LA CONSTRUCTION
ET DE LA SANTÉ

Consultation en ligne sur
l'offensive gouvernementale
de formation

DATE PROLONGÉE

vous avez jusqu'au 28 mars 2025
pour remplir la consultation

LE SES EN ACTION !

Le 28 janvier dernier, devant l'Assemblée nationale à Québec, des membres du SES se sont joints aux autres affiliés de la FAE pour **dénoncer l'austérité gouvernementale**, laquelle a des impacts concrets dans nos milieux.



Le samedi 8 mars, une manifestation organisée par Femmes de diverses origines soulignait la **Journée internationale des droits des Femmes**.

Le 6 février, des membres du SES ont eu l'opportunité de participer au **Réseau d'action sociopolitique de la FAE**, durant lequel des personnes conférencières ont tenté de répondre à « Pourquoi les syndicats se prononcent-ils et se mobilisent-ils sur les enjeux sociopolitiques? »



Le 14 mars, le SES a participé à une manifestation intersyndicale contre le projet de loi 89 du ministre Boulet alors qu'il devait donner une conférence devant la chambre de commerce du Montréal métropolitain.

Les 9 organisations syndicales présentes, dont la FAE, dénonçaient ce projet de loi visant à restreindre le droit de grève.



CALENDRIER DES ÉLECTIONS 2025



L'année scolaire 2024-2025 en étant une d'élection au comité exécutif du SES, le comité des élections a préparé des modalités électorales, lesquelles ont été présentées lors de la dernière assemblée générale et adoptées lors de l'assemblée de personnes déléguées du 12 mars 2025.

CALENDRIER ÉLECTORAL

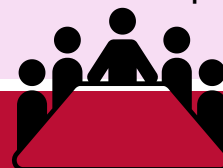
Pour toute question, vous pouvez communiquer avec Frej Brik, président du comité des élections, à presidence.election@leses.org



- 18 avril:** Début de la période de mise en candidature
- 28 avril:** Date limite pour faire parvenir son formulaire
- 29 avril:** Accusé de réception de la part de la présidence d'élection
- 30 avril:** Diffusion des candidatures aux personnes membres
- 1er mai:** Déclenchement de la période électorale (jusqu'au 22 mai)
- 8 mai:** Date limite pour faire parvenir à la présidence d'élection les textes de présentation ainsi que les vidéos des personnes candidates
- 20 mai:** **Date limite pour la mise à jour des adresses courriel des personnes membres (jusqu'à 16 h)**
- 21 mai:** Soirée électorale à l'école secondaire des Échos
- 23 mai:** **Vote électronique (jusqu'à 17 h)**
- 22-25 mai:** Période de 48 h pour une possible contestation du vote (jusqu'au 25 mai, 18 h)
- 26 mai:** Diffusion des résultats à l'ensemble des personnes membres du SES



De plus amples détails vous seront transmis par courriel avant le début de la période de mise en candidature. Les formulaires de mise en candidature seront disponibles sur le site web du SES.



CONGRÈS FAE 2025

Du 25 au 28 juin 2025 se tiendra, à Québec, le XII^e congrès de la FAE. Ce moment important de la vie démocratique et syndicale sera l'occasion pour les personnes membres qui représenteront le SES de définir les grandes orientations et priorités de la FAE pour le prochain triennat. Les personnes représentantes pourront poser des questions, échanger et délibérer à propos des propositions avant de les voter. Des rencontres préparatoires permettront également de se pencher sur les propositions et de soumettre des amendements.

VOTRE DÉLÉGATION

Simon B. Morissette, enseignant à l'école secondaire des Échos, **Catherine Charland**, enseignante à l'école secondaire de la Cité-des-Jeunes, **Gilbert-Wade Clément**, enseignant au centre de formation professionnelle Paul-Gérin-Lajoie, **Anny Côté**, enseignante à l'école secondaire du Chêne-Bleu, **Martine Dumas**, présidente du SES, **Pascal Guinois**, vice-président du SES, **Sophie Houle**, enseignante à l'école secondaire Soulanges, **Marc-André Pilon**, vice-président du SES, et **Sylvain Richer**, enseignant à l'école secondaire du Chêne-Bleu.



XII^e CONGRÈS FAE